Fiche de procédure

Informations de base

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	2021/0106(COD)
Législation sur l?intelligence artificielle Sujet 3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques 3.40.06 Industries électronique, électrotechnique, TIC, robotique Priorités législatives Déclaration commune 2021 Déclaration commune 2022 Déclaration commune 2023-24	En attente de la position du Conseil en 1ère lecture

Informations techniques

Référence de procédure	2021/0106(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 016-p2; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 114; Règlement du Parlement EP 58; Règlement du Parlement EP 57
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen
Etape de la procédure	En attente de la position du Conseil en 1ère lecture
Dossier de la commission parlementaire	CJ40/9/07994